

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

NS No 599

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments à l'Unité d'Appui à l'application de la Convention sur les Armes Classiques (CCW) et ses Protocoles, et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, le rapport national annuel du Royaume du Maroc au titre du Protocole II Amendé de la Convention sur les Armes Classiques pour l'année 2015.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler à l'Unité d'Appui à l'application de la Convention sur les Armes Classiques (CCW) et ses Protocoles, l'assurance de sa haute considération.

Genève, 30 Mars



Unité d'Appui à la Convention sur certaines armes classiques

Palais des Nations, Bureau C.113

1211 Geneva 10

Fax : 022 917 00 34

ANNEXECONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES CCW (Protocole II amendé)Période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

<u>Formule A</u> : Diffusion d'informations sur la Convention	Inchangée
<u>Formule B</u> : Exigences techniques et informations utiles y relatives.....	Inchangée
<u>Formule C</u> : Textes législatifs.....	Inchangée
<u>Formule D</u> : Coopération et assistance technique	

A ce titre, les représentants des Forces Armées Royales ont pris part aux activités ci-après :

-8^{ème} conférence annuelle des hautes parties contractantes au Protocole V sur les restes explosifs de guerre, les 10 et 11 novembre 2014 ;

-16^{ème} conférence annuelle des hautes parties contractantes au Protocole II amendé sur la prohibition ou la restriction des mines, des pièges et autres dispositifs, le 12 novembre 2014 ;

-Réunion des hautes parties contractantes à la CCW les 13 et 14 novembre 2014 ;

-18^{ème} réunion internationale des directeurs des programmes nationaux d'action anti-mines du 16 au 19 février 2015 ;

-Réunions d'experts sur le Protocole II modifié et le Protocole V annexés à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques du 07 au 10 avril 2015 ;

-Réunions d'intersessions de la Convention sur les mines antipersonnel, les 25 et 26 juin 2015.

En matière de formation et d'assistance technique, deux formations ont été dispensées par des experts de l'Agence Américaine de Réduction des Risques DETRA et de la Garde Nationale de l'Etat de l'Utah dans les domaines de déminage humanitaire HMA et de neutralisation d'engins explosifs EOD, appuyées d'un important don d'équipements pédagogiques, au profit de l'Unité de Secours et Sauvetage :

-1^{ère} période : du 30 août au 04 septembre 2015 ;

-2^{ème} période : du 06 au 19 décembre 2015.

Formule E : Autres questions pertinentes

Dans le cadre de l'opération de dépollution d'envergure menée par les Forces Armées Royales, le bilan des engins découverts et détruits s'établit comme suit :

-Mines antipersonnel	: 1377 ;
-Mines bondissantes	: 52 ;
-Mines antichars.....	: 48 ;
-UXO.....	: 356.

